

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
20 AVRIL 2011**

MERCREDI, le vingtième jour du mois d'avril deux mille onze (20 avril 2011), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de VINGT HEURES (20 h), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ABSENTS

Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2011-04-049

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré et ajoutant les points suivants :

- 14d) Départ du Lieutenant Deveault;
- 14e) Grand prix tourisme.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2011;
4. Gestion du personnel;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;
 - b. Règlement abrogeant le règlement 96-03-100 autorisant la MRC de Francheville à participer au fonds d'investissement appelé SOLIDE de la MRC de Francheville;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- c. Changement de date pour la réunion publique de mai 2011;
- d. Projet de construction d'un garage :
 - i. Contrat pour des travaux de construction de fondations et d'une dalle de béton pour le garage du rang Ste-Marie;
 - ii. Contrat pour le système de ventilation et de chauffage;
 - iii. Autres :
Extras / électricité;
- e. VVAP - Résolution pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière;
- f. Renouvellement de l'adhésion à Solidarité rurale;
6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) : Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
 - b. Cours d'eau;
 - c. Règlement modifiant le règlement sur l'abattage d'arbres;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Président du comité de sécurité publique;
 - c. Agente de développement culturel - Rapport de mars 2011;
 - d. Politique familiale - Pige pour la journée de la famille 2012;
8. Pacte rural :
 - a. Rapport annuel au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
 - b. Enveloppe régulière;
 - c. Enveloppe dédiée :
Municipalité de Batiscan;
Municipalité de Saint-Narcisse;
9. Hygiène du milieu :
 - a. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement obligeant l'utilisation de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles valorisables;
10. Demande(s) d'appui ou autre :
 - a. Conférence des préfets des MRC Chaudière-Appalaches (Aide financière);
 - b. Karyne Jacob (Demande de commandite);
 - c. MRC de Mékinac (Modulation FDR);
 - d. MRC des Basques (Classement des routes locales);
 - e. MRC des Collines de l'Outaouais (Réglementation des heures d'opération ou d'exploitation des carrières et sablières);
 - f. MRC des Basques (Révision des lois);
 - g. Appui à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
11. Correspondance déposée;
12. Accusés de réception;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - a. Assemblée des MRC organisée par la FQM;
 - b. Délégué - TGVnet Mauricie Inc.;
 - c. Tournoi de golf - Fête de la Solidarité à Saint-Narcisse;
 - d. Départ du lieutenant Deveault;
 - e. Grand prix tourisme;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2011-04-050

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2011**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 16 mars 2011.

Adoptée.

4. **GESTION DU PERSONNEL**

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2011-04-051

5a. **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 5433 à 5509 au 20 avril 2011 totalisant 382 563,94 \$.

Adoptée.

2011-04-052

5b. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-73 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 96-03-100 AUTORISANT LA MRC DE FRANCHEVILLE À PARTICIPER AU FONDS D'INVESTISSEMENT APPELÉ SOLIDE DE LA MRC DE FRANCHEVILLE**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte le règlement intitulé : « Règlement numéro 2011-73 abrogeant le règlement numéro 96-03-100 autorisant la MRC de Francheville à participer au fonds d'investissement appelé SOLIDE de la MRC de Francheville ».

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-73

Abrogeant le règlement numéro 96-03-100
autorisant la MRC de Francheville à participer
au fonds d'investissement appelé SOLIDE de la MRC de Francheville

ATTENDU QU'UN avis de motion pour la présentation de ce règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 16 mars 2011;

ATTENDU la dissolution de la SOLIDE de la MRC de Francheville;

À ces causes, il a été ordonné et statué par règlement du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 1

Le règlement numéro 96-03-100 autorisant la MRC de Francheville à participer au fonds d'investissement appelé SOLIDE de la MRC de Francheville est abrogé.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE ONZE (20 AVRIL 2011).

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

2011-04-053

5c. **CHANGEMENT DE DATE POUR LA RÉUNION PUBLIQUE DE MAI 2011**

Considérant que deux membres du conseil, dont le préfet, participent à une mission économique à l'étranger au cours du mois de mai 2011;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient de déplacer la date prévue pour la tenue de la séance ordinaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux tienne sa séance ordinaire de mai 2011, le mardi 24 mai plutôt que le mercredi 18 mai.

Il est également résolu que ce changement soit publié en temps opportun dans le Bulletin des Chenaux.

Adoptée.

5d. **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE**

2011-04-054

5di. **CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FONDATIONS ET D'UNE DALLE DE BÉTON POUR LE GARAGE DU RANG STE-MARIE**

Considérant que le directeur général a invité, par écrit, trois entreprises en vue de l'adjudication d'un contrat pour la construction de fondations et d'une dalle de béton destiné au garage du service d'hygiène du milieu;

Considérant qu'une seule entreprise a donné suite à cette invitation;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accorde à Construction Thorco inc., de Trois-Rivières, le contrat pour la construction des fondations et de la dalle de béton destinées à l'érection du garage préfabriqué en bois, selon la soumission produite et déposée le 15 avril dernier, soit 45 590,15 \$ avant taxes.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis.

Adoptée.

2011-04-055

5dii. CONTRAT POUR LE SYSTÈME DE VENTILATION DU GARAGE

Considérant que la construction d'un garage pour le service d'hygiène du milieu est en cours;

Considérant que ce bâtiment doit être pourvu d'équipement de ventilation;

Considérant les démarches entreprises par monsieur Yvan Magny auprès d'un entrepreneur spécialisé de la région pour la fourniture et l'installation d'un système de ventilation;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition de l'entreprise Lucien Laurendeau Inc., de Shawinigan, pour la fourniture et l'installation des équipements suivants :

Systeme de ventilation du garage :	9000,00 \$
Ventilation pour la salle de bain :	<u>900,00 \$</u>
Total avant taxes :	9900,00 \$

Adoptée.

2011-04-056

5dii. CONTRAT POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE DU GARAGE

Considérant que la construction d'un garage pour le service d'hygiène du milieu est en cours;

Considérant que ce bâtiment doit être pourvu d'un système de chauffage;

Considérant les démarches entreprises par monsieur Yvan Magny auprès de deux entrepreneurs spécialisés de la région pour la fourniture et l'installation d'un système de chauffage à plancher radiant;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition de l'entreprise Plomberie Gaston Veillette Enr., de Saint-Stanislas, pour la fourniture et l'installation des équipements suivants :

Systeme de chauffage :	7250 \$
Chaudière électrique :	<u>1700 \$</u>
Total avant taxes :	8950 \$

Il est toutefois résolu que le conseil se réserve le droit d'opter pour un chauffage au biogaz en remplacement de la chaudière 240 volts (24kw) incluse dans la proposition de l'entreprise qui devra être revue à la baisse le cas échéant.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2011-04-057 5diii. **CONTRAT POUR LES EXTRAS AU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU GARAGE**

Considérant que la MRC des Chenaux a octroyé, le 16 mars dernier, un contrat pour la fourniture et l'installation d'un garage préfabriqué en bois pour le service d'hygiène du milieu à l'entreprise Construction Thorco Inc. de Trois-Rivières;

Considérant que cette entreprise a présenté une proposition visant à améliorer certains éléments du cahier des charges suite à la réunion de démarrage;

Considérant que le coût des éléments proposés maintient la soumission de cette entreprise au premier rang;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité des représentants des municipalités participantes que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition de Construction Thorco Inc., datée du 18 avril 2011, visant à améliorer certains items prévus au cahier des charges pour la somme de 3977,75 \$ plus taxes.

Il est de plus résolu que le directeur général, monsieur Pierre St-Onge, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis.

Adoptée.

2011-04-058 5diii. **CONTRAT POUR L'ÉLECTRICITÉ DU GARAGE**

Considérant que la construction d'un garage pour le service d'hygiène du milieu est en cours;

Considérant que ce bâtiment doit être pourvu d'équipements électriques;

Considérant les démarches entreprises par monsieur Yvan Magny auprès de deux entrepreneurs spécialisés de la région pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition de l'entreprise Onil Dessureault et Fils, de Saint-Narcisse, pour la fourniture et l'installation des équipements suivants :

Équipement et matériel :	2470,00 \$
Main d'œuvre :	<u>4680,00 \$</u>
Total avant taxes :	7150,00 \$

Adoptée.

2011-04-059 5e. **VVAP - RÉOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Considérant que la MRC des Chenaux participe depuis sept années au programme Villes, villages d'art et de patrimoine offert par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que ce programme a permis l'embauche de ressources qui ont eu pour mandat par le conseil, avec un comité ad hoc, d'élaborer une politique culturelle et sa mise en oeuvre;

Considérant que la politique culturelle est en vigueur depuis 2007 et que le deuxième plan d'action a été adopté le 20 octobre 2010;

Considérant que ledit Ministère offre une aide financière totale de 30 000 \$ pour le renouvellement de l'entente applicable pour l'année en cours et les deux suivantes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, madame Christine St-Pierre, d'accepter de renouveler sa participation au programme Villes, villages d'art et de patrimoine pour les années 2011-2013.

Il est également résolu :

- 1- Que la MRC des Chenaux consente à participer financièrement audit programme selon le budget inclus dans la demande, en considération de l'octroi prévu par le Ministère.
- 2- Que le préfet et le directeur général, messieurs Gérard Bruneau et Pierre St-Onge, soient et sont, par la présente, autorisés à signer les documents requis.
- 3- Que le conseil de la MRC des Chenaux remercie la Ministre pour sa générosité.

Adoptée.

2011-04-060

5f. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À SOLIDARITÉ RURALE

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux renouvelle son adhésion à Solidarité rurale du Québec comme membre corporatif, pour l'année 2011-2012, et autorise le directeur général à acquitter la contribution requise de 250 \$.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2011-04-061

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 688 DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 688 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

6b. COURS D'EAU

Aucun dossier n'est présenté.

2011-04-062

6a. ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ABATTAGE D'ARBRES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte le règlement intitulé : « Règlement numéro 2011-72 modifiant le règlement sur l'abattage d'arbres ».

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-72

Modifiant le règlement sur l'abattage d'arbres

Article 1

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier » et porte le numéro 2011-72.

Article 2

Le règlement 2003-08-12 modifié par les règlements 2006-06-37 et 2008-10-58 est à nouveau modifié comme suit :

- . la carte 2006-06-37 intitulée «Aire de protection des sites de traitement ou d'élimination des matières résiduelles» est remplacée par la carte 2011-72-A «Aire de protection des sites de traitement ou d'élimination des matières résiduelles» ;
- . la carte 2008-10-58 intitulée «Aire d'exploitation d'une cannebergière» est remplacée par la carte 2011-72-B «Aire d'exploitation d'une cannebergière».

Les cartes 2011-72-A et 2011-72-B sont annexées au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE ONZE (20 AVRIL 2011).

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Monsieur Pierre Bouchard informe le conseil sur les dernières activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Il est surtout question du récent jugement rendu dans la cause opposant la Régie aux Serres Saint-Laurent (Savoura) et de la réflexion qu'a entrepris le conseil d'administration de la Régie au sujet d'un éventuel appel.

7b. PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président, monsieur Christian Fortin, rappelle la tenue d'une réunion du comité, le 13 avril dernier, et traite de la nomination d'un nouveau chef de poste en remplacement du lieutenant Deveault. Sur ce dernier sujet, une rencontre dite d'affinités a permis de rencontrer celui qui deviendra le prochain chef pour notre MRC avant sa nomination officielle.

7c. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du mois de mars 2011 produit par l'agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire.

2011-04-063

7d. POLITIQUE FAMILIALE - PIGE POUR LA JOURNÉE DE LA FAMILLE 2012

Considérant la préoccupation de la Municipalité régionale de comté des Chenaux pour le bien-être des familles de son territoire et la promotion de celles-ci au sein de ses communautés;

Considérant que ce conseil a résolu de doter la MRC des Chenaux d'une politique familiale;

Considérant que la MRC des Chenaux valorise la collaboration entre les différents partenaires du milieu et la tenue d'événements au niveau de son territoire;

Considérant que depuis l'année 2007, la tenue de la Journée de la famille est organisée par un comité formé de différents partenaires du territoire et se tient en alternance dans les différentes municipalités du territoire suivant un tirage au sort;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que pour la tenue de l'évènement en 2012, le sort a choisi la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
- 2- Que la municipalité hôte soit invitée à fournir un support technique et humain pour l'installation des lieux.

Adoptée.

8. PACTE RURAL

2011-04-064

8a. RAPPORT ANNUEL AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Considérant que le Pacte rural 2007-2014 a pris effet le 1^{er} avril 2007 et se terminera le 31 mars 2014;

Considérant que suivant le protocole signé en mars 2007, à chaque année la MRC doit actualiser, adopter et déposer, auprès de la Ministre, un plan de travail pour l'année qui vient et produire un rapport des activités reliées au Pacte rural pour la dernière année;

Considérant que le plan de travail, pour l'exercice 2011-2012, et le rapport annuel des activités de 2010, préparés par l'agent de développement rural, monsieur Lionel Arseneault, ont été portés à la connaissance des membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte ce plan de travail pour l'année 2011-2012;
- 2- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport sur les activités reliées à l'enveloppe 2010-2011 du Pacte rural, tel que préparé par monsieur Lionel Arseneault, agent de développement rural;
- 3- Que ce document et ses annexes fassent partie intégrante de la présente résolution comme s'ils y étaient au long reproduits.

Adoptée.

8b. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Aucun dossier n'est présenté.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2011-04-065

8c. ENVELOPPE DÉDIÉE - MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Considérant que suivant le plan de travail modifié destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant, est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq (5);

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant, sous réserve de l'approbation de notre plan de travail 2007-2014, par le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec et de la réception de la subvention de l'exercice en cours :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Batiscan	Aménagement de la rampe de mise à l'eau sur le quai municipal	43 000 \$	11 882 \$

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante, une fois que le montant de l'enveloppe 2011-2012 en provenance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit encaissé, soit :
 - 70 % à la signature du protocole;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- 2- Que la présente résolution n'engage pas le conseil de la MRC eu égard à une autre demande formulée par cette municipalité pour le même projet sollicitant l'enveloppe régulière;
- 3- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2011-04-066

8c. ENVELOPPE DÉDIÉE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant que suivant le plan de travail modifié, destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant, est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer, dans sa demande, un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq (5);

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant, sous réserve de l'approbation de notre plan de travail 2007-2014, par le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec et de la réception de la subvention de l'exercice en cours :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Narcisse	Relocalisation de la patinoire et augmentation des plateaux de jeux	50 343 \$	27 214 \$

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante, soit :
 - 70 % de l'enveloppe 2010-2011 à la signature du protocole;
 - 70 % de l'enveloppe 2011-2012 une fois que le montant de l'enveloppe 2011-2012, en provenance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit encaissé;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

2011-04-067

9a. AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT OBLIGEANT L'UTILISATION DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISABLES

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, donne un avis à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure, un règlement obligeant l'utilisation de bacs roulant pour la collecte des matières résiduelles valorisables sur l'ensemble du territoire.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. **DEMANDES D'APPUI OU AUTRE**

2011-04-068

10a. **CONFÉRENCE DES PRÉFETS DES MRC CHAUDIÈRE-APPALACHES (AIDE FINANCIÈRE)**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'une demande d'appui provenant de la Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches formulée par la résolution numéro 2011-03-03;

Considérant son bien-fondé consistant à demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, de rétablir le financement des tables de préfets du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité d'appuyer la démarche de cette conférence.

Adoptée.

10b. **KARYNE JACOB (DEMANDE DE COMMANDITE)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10c. **MRC DE MÉKINAC (MODULATION FDR)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Toutefois, aucune suite n'y est donnée car ce sujet est déjà en discussion au sein des instances de la Conférence régionale des élus de la Mauricie.

10d. **MRC DES BASQUES (CLASSEMENT DES ROUTES LOCALES)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10e. **MRC DES COLLINES DE L'OUTAOUAIS (RÉGLEMENTATION DES HEURES D'OPÉRATION OU D'EXPLOITATION DES CARRIÈRES ET SABLIERES)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

10f. **MRC DES BASQUES (RÉVISION DES LOIS)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2011-04-069

10g. **APPUI À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour la construction d'une voie d'accès au site d'enfouissement sanitaire de Champlain;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la construction de cette route permettra l'accès au site d'enfouissement sanitaire de Champlain en évitant les problèmes de sécurité et de nuisances causés par la circulation des camions lourds sur la route 138;

Considérant que cette voie d'accès sera situé dans un secteur forestier au nord de l'autoroute 40 entre la sortie de la route 361 et la route du Village Champlain;

Considérant que cette voie d'accès n'apportera aucune contrainte pouvant affecter les activités agricoles du secteur environnant, ni compromettre le développement des activités agricoles;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux appuie la demande de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour la construction d'une voie d'accès en zone agricole, en bordure de l'autoroute 40.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. MRC de Maskinongé (Modification au schéma d'aménagement);
- b. Ville de Trois-Rivières (Entrée en vigueur d'un amendement au RCI 94-05-90);
- c. Ville de Trois-Rivières (Entrée en vigueur d'un amendement au schéma d'aménagement 87-11-52);
- d. Ville de Trois-Rivières (Projet de règlement 32/2011);
- e. MRC de Portneuf (Modification du schéma d'aménagement et de développement).

12. ACCUSÉS RÉCEPTION

- a. Madame Julie Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Besoin d'appuis pour notre demande dans le cadre de la politique familiale);
- b. UMQ (Programme d'aide au fonctionnement des MRC).

13. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Avis de dépôt de l'aide financière 2010;
- b. Résolution numéro 2011-03-3827 de la RGMRM, demande à la CPTAQ concernant le lieu d'enfouissement de Champlain;
- c. FQM - Prix Jean-Marie Moreau;
- d. MRC de Maria-Chapdeleine - Primes d'assurances / Schéma de couverture de risques en incendie.

14. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2011-04-070

14a. ASSEMBLÉE DES MRC ORGANISÉE PAR LA FQM

Considérant que La Fédération québécoise des municipalités tiendra une assemblée regroupant les MRC du Québec, les 25 et 26 mai prochain, dans la région de Québec;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important que notre MRC y soit représentée;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise messieurs Gérard Bruneau, Christian Fortin et Pierre St-Onge à participer à l'assemblée des MRC organisée par la FQM et que leurs frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

2011-04-071

14b. NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ - TGVNET MAURICIE INC.

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu de nommer monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, pour représenter la MRC des Chenaux au siège numéro six du conseil d'administration pour l'année 2011.

Adoptée.

2011-04-072

14c. TOURNOI DE GOLF - FÊTE DE LA SOLIDARITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant qu'annuellement la Fête de la Solidarité de Saint-Narcisse organise un tournoi de golf afin de financer une partie de ses activités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son directeur général à compléter le formulaire de participation à ce tournoi, prévu pour le 4 juin 2011, par l'inscription de quatre joueurs dont le nom de chacun restera à déterminer.

Adoptée.

2011-04-073

14d. REMERCIEMENTS AU LIEUTENANT DEVEAULT

Les membres du conseil s'unissent pour souhaiter, à l'unanimité, une belle retraite bien méritée au lieutenant Jean-François Deveault et profitent de la présente pour le remercier pour la qualité de ses interventions au bénéfice de la sécurité de la population de la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Adoptée.

2011-04-074

14e. FÉLICITATIONS AUX GAGNANTS - GALA TOURISME

C'est à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux félicitent les gagnants issus de notre MRC lors du dernier gala des grands prix du tourisme qui a eu lieu le 15 avril dernier à Shawinigan. Il s'agit en l'occurrence du Parc de la rivière Batiscan qui a obtenu les prix, soit dans les catégories suivantes : Hébergement – camping, activités de plein air et de loisir et Écotourisme et tourisme d'aventure. La Corporation touristique de Batiscan a remporté le prix dans la catégorie "Attractions touristiques" moins de 100 000 visiteurs pour l'Office des signaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15a. **M. MARTIN MARCHAND**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de monsieur Marchand, cependant aucune suite n'y est donnée.

15b. **EXPOSÉ DU MAIRE DE CHAMPLAIN SUR LA PRÉSENCE DE GENTILLY II**

Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, profite de ce moment pour exposer la position de la municipalité qu'il dirige eu égard au projet d'Hydro-Québec prévoyant, éventuellement, le renouvellement des opérations de la centrale nucléaire de Gentilly 2 ou son déclassement.

2011-04-075

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures et trente-cinq minutes (20 h 35), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET